



MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS FRANCE

EDITO

Actions en 2011

L'AMF mobilisée



En 2010, l'AMF s'est fortement impliquée pour améliorer, de manière significative, plusieurs projets de textes, notamment celui concernant la réforme territoriale. En 2011, de nombreux chantiers nous attendent dans la continuité des actions déjà entreprises : achèvement de la carte de l'intercommunalité avec la mise en place de commissions départementales de coopération intercommunale rénovées, réflexion sur la mise en œuvre d'une véritable péréquation entre collectivités, etc. Des actions nouvelles vont également nous mobiliser : par exemple les effets du vieillissement de la population sur l'action des communes avec la mise en place d'une réflexion sur la dépendance.

En ce début d'année, je me réjouis que le Gouvernement ait répondu à l'appel que j'avais lancé au Président de la République lors du dernier congrès concernant la réactivation de la Conférence nationale des exécutifs qui doit nous permettre de construire avec l'Etat un partenariat permanent, constructif et loyal.

Nous avons également la volonté d'organiser des « Rencontres de l'AMF » autour de thèmes d'actualité en y associant des élus et des experts. Ces manifestations permettront de donner une plus grande visibilité à l'action de l'AMF et d'en faire un lieu reconnu de réflexions et de propositions sur l'action locale.

L'année 2011 sera enfin celle du renforcement du réseau liant l'AMF et les associations départementales de maires, outil indispensable pour nous permettre de porter au mieux, auprès des pouvoirs publics, vos difficultés et vos propositions.

JACQUES PÉLISSARD

LA VIE DE L'AMF

Démographie médicale



Lors du dernier Comité directeur de l'AMF, en décembre dernier, le Docteur Elisabeth Hubert a présenté le contenu du rapport qu'elle a rendu au Président de la République sur « l'offre de santé de proximité ». Jacques Pélissard l'a accueillie en soulignant l'inquiétude des maires face à la mauvaise répartition territoriale des médecins, notamment généralistes, et aux difficultés croissantes d'accès aux soins dans de nombreux territoires. Elisabeth Hubert, qui constate le manque d'intérêt des jeunes diplômés pour la médecine générale et le désir de nombreux médecins installés de prendre leur retraite avant 65 ans, propose une réforme en trois volets complémentaires, ayant un impact à plus ou moins long terme.

Propositions de réforme

- Le premier a trait à la formation des étudiants qui devront accomplir des stages de formation auprès des médecins généralistes. Des aides leur seront apportées, notamment en matière de logement, et de formation à l'utilisation des TIC tant pour la télé-médecine que pour le dossier médical partagé.

- Le second volet vise à développer des coopérations professionnelles : maisons de santé ou pôles de santé. Mais Elisabeth Hubert insiste pour que ces coopérations soient fondées sur un véritable projet de santé commun porté par les professionnels, médecins et non médecins, accompagnés par les ARS, et non sur des incitations financières. Elle propose que les communes et les communautés facilitent l'installation durable des médecins (aides à l'investissement sous forme de crédit bail ou de prêts à taux zéro) contre l'engagement d'exercer pendant trois ou cinq ans.

- Enfin, pour la rémunération des médecins, elle préconise d'ajouter au paiement à l'acte une rémunération au forfait en cas de soins coordonnés entre professionnels de santé. Elle prévoit aussi de rémunérer une mission de service public aux médecins qui accepteront de travailler dans les zones en voie de désertification médicale. Elle propose également de faciliter le transport des malades chez le médecin. Les maires ont été sensibles à la qualité de l'analyse comme au pragmatisme et à la cohérence des propositions, qu'il s'agisse de faire sauter des verrous en terme de règles légales, ordinales ou fiscales, ou d'agir dans un cadre concerté au niveau des différents territoires. L'AMF va poursuivre l'examen des propositions du rapport Hubert afin de défendre celles qui lui paraissent les mieux à même d'apporter des solutions durables aux difficultés actuelles et prévisibles.



LA VIE DE L'AMF

Enfance
Rythmes scolaires
P.2

PARTENARIATS

Développement durable
Appels à candidatures
P.3

PRATIQUE

Filières déchets
Actualités
P.5

BLOC NOTE

Services publics de l'eau
Plaquettes d'information
P.6

Loi de finances rectificative 2010

La 4^e loi de finances rectificative pour 2010 (n° 2010-1658) comporte plusieurs dispositions importantes concernant les collectivités locales.

La révision des valeurs locatives des locaux commerciaux et professionnels s'effectuera en plusieurs étapes :

- une phase d'expérimentation, en 2011, dans cinq départements-test : Hérault, Bas-Rhin, Pas-de-Calais, Paris et Haute-Vienne ;
- une phase de généralisation, en 2012 et 2013 ;
- une phase d'intégration des bases dans les rôles, en 2014 ;
- une mise à jour permanente des nouvelles évaluations.

Des huit taxes locales d'urbanisme, six (taxe locale d'équipement, taxe complémentaire à la TLE en région Île-de-France, taxe départementale pour le financement des CAUE, taxe départementale des espaces naturels sensibles, TSE de la Savoie, participation en PAE) sont remplacées, à compter de 2012, par deux nouvelles taxes :
- la taxe d'aménagement (TA), dont le produit

sera, au niveau national, approximativement égal à celui des taxes actuelles (600 millions d'euros) ;

- le versement pour sous-densité (VSD), facultatif, qui a pour objectif de permettre aux communes et EPCI qui le souhaitent de lutter contre l'étalement urbain.

Pour que les communes qui se sont engagées en 2010 sur une progression de leurs dépenses réelles d'investissement puissent bénéficier définitivement du versement anticipé du FCTVA, il sera tenu compte à la fois des dépenses constatées en 2010 et des restes à réaliser.

Est prorogé, jusqu'au 31 décembre 2014, le bénéfice du FCTVA au titre des dépenses d'investissement en matière d'infrastructures passives intégrant le patrimoine des collectivités territoriales ou de leurs groupements, en vue de la couverture du territoire par les réseaux de téléphonie mobile et d'accès à internet.

L'ensemble des dispositions est présenté dans une note sur le site de l'AMF (réf. BW 10181).

Rythmes scolaires

La position du Bureau de l'AMF a été présentée à la Conférence nationale sur les rythmes scolaires, lors d'une audition en décembre dernier. Cette position a été éclairée par les débats qui ont eu lieu durant l'atelier « Ecole » du 93^e congrès des maires et par les premiers éléments de l'enquête que l'AMF a menée auprès des maires, via les associations départementales de maires.

L'AMF demande que le débat soit global et intègre à la fois le temps scolaire, le temps périscolaire et le temps de vie de l'enfant, et soit centré sur l'intérêt des enfants, sans méconnaître les contraintes des communes. Un changement de rythme scolaire doit faire l'objet d'une évaluation financière compte tenu des nombreuses incidences sur les activités périscolaires et l'organisation des services. Souhaitant une réforme pérenne, elle considère que l'application de nouveaux rythmes dès la rentrée 2011 ne peut être envisageable.

Pour une réforme pérenne

De plus, l'AMF estime que les rythmes scolaires doivent être fixés par un cadre national pouvant être adapté aux réalités locales. Cependant, elle souligne la nécessité d'instaurer un seul rythme scolaire pour l'ensemble des écoles d'une commune ou d'une communauté, pour des raisons d'organisation, et de tendre vers une meilleure cohérence des rythmes sur un territoire comme celui du département ou du bassin de vie, notamment dans les départements ruraux. L'AMF a également fait valoir le souhait des maires d'être mieux entendus en terme de choix du rythme scolaire hebdomadaire, en demandant un véritable pouvoir de co-décision avec les conseils d'école. Si les premiers éléments de l'enquête de l'AMF semblent montrer une préférence des maires pour la semaine de quatre jours et demi, ceux-ci souhaitent avoir le choix, avec le conseil d'école, d'introduire la neuvième demi-journée le mercredi ou le samedi matin.

Enfin, l'AMF demande qu'une réflexion soit menée sur l'aide personnalisée qui crée des difficultés d'organisation des activités périscolaires et réduit le nombre de RASED dans les écoles.

EN BREF

Centralisation à la CDC des fonds du livret A et du LDD

Le Bureau de l'AMF, réuni en décembre, s'est vivement inquiété de la demande des banques d'augmenter la part de la collecte des fonds des Livret A et Livret de développement durable (LDD) qu'elles conservent. Jacques Pélissard a fait part à Christine Lagarde et à Benoist Apparu de l'attachement des maires à la centralisation, auprès de la Caisse des dépôts, d'une part majeure des fonds collectés sur ces livrets, afin de financer le logement social et les emplois d'intérêt général. Il a demandé que le gouvernement, comme il s'y était engagé lors de la discussion de la loi de modernisation de l'économie, inscrive dans le prochain décret le taux de référence de 70% comme base de centralisation de la collecte, à atteindre dès les prochaines années, pour garantir un abondement suffisant des fonds d'épargne de la CDC.

Réseaux, création d'un guichet unique

En application de la loi Grenelle 2, un décret* crée un guichet unique, accessible par voie électronique (www.reseaux-et-canalizations.gouv.fr), destiné à recenser dans une base de données tous les réseaux, souterrains ou aériens, des exploitants publics et privés de réseaux (de gaz, électriques, d'eau potable, d'assainissement, de chaleur, de télécommunications, etc.). Il aura pour mission de fournir gratuitement aux maîtres d'ouvrage et aux entreprises de travaux la liste des exploitants des réseaux impactés par les travaux.

D'ici le 30 septembre 2011 au plus tard, les communes et EPCI qui exploitent ces réseaux en régie devront fournir au guichet unique leurs coordonnées. A partir du 30 juin 2013, ils devront fournir des cartographies sommaires de ces réseaux.

* Décret 2010-1600 du 20 décembre 2010

ENVIRONNEMENT

FÊTE DE LA NATURE



La Fête de la nature qui se déroulera du 18 au 22 mai 2011, a pour objectif d'offrir à tous de vivre un moment privilégié au cœur des sites naturels les plus remarquables ou

les plus familiers, en compagnie des professionnels et des bénévoles qui ont pour mission de protéger la nature, de la gérer et

de veiller au maintien de sa biodiversité. Des manifestations sont organisées dans toutes les régions, y compris en Outre-mer. Lors de la dernière édition, le succès fut au rendez-vous avec plus de 400 000 participants et 400 structures locales organisatrices. Cette année, le thème de cette édition vous incite à (re)découvrir « l'insolite » d'une nature souvent insoupçonnée sur le pas même de votre porte ! Créer la convivialité et l'échange autour de la nature dans des lieux privés ou publics sera l'objectif de cette manifestation.

CONTACT www.fetedelanature.com

COMMERCE

ASSISES DE LA PROXIMITÉ

Le jeudi 10 février se tiendront, à Paris, les premières Assises de la proximité. Ce colloque réunira des acteurs institutionnels et économiques autour de la question « Quel avenir pour les commerces et services de proximité ? ». Si leurs atouts et leur nécessité font consensus, les services et commerces de proximité restent fragiles économiquement. Cette manifestation sera l'occasion de tenter d'apporter des réponses à ces lieux d'activité économique qui sont aussi des lieux de vie, véritables vecteurs de lien social.

CONTACT troudota@aromates.fr

PRÉVENTION ROUTIÈRE

JOURNÉE DE LA COURTOISIE

La 12^e édition aura lieu le 24 mars prochain. Les collectivités locales sont invitées à s'engager dans cette campagne de prévention et de lutte contre l'insécurité routière. Cette manifestation vise à inciter chacun à un meilleur partage de l'espace public. De nombreuses actions peuvent être organisées au niveau local pour informer et sensibiliser les usagers : affichage dans les lieux publics, stand Sécurité Routière, conférence débats, sensibilisation dans les écoles, contrôles routiers préventifs... Pour vous associer à cette manifestation, vous pouvez vous inscrire sur le site internet.

CONTACT www.courtoisie.org

EAU

GESTION LOCALE

Les 26 et 27 janvier prochain aura lieu le 12^e Carrefour des gestions locales de l'eau (CGLE) à Rennes. Ce rendez-vous annuel réunit tous les acteurs locaux, élus et techniciens, confrontés aux problèmes de la gestion de l'eau. Cinq grandes thématiques seront abordées cette année : réseaux, assainissement collectif et assainissement

non collectif, zones humides, gestion et protection de la ressource en eau, littoral et eaux de baignade. Cette manifestation offre à la fois un lieu de débat et de conférences, une plate-forme d'échange de savoir-faire et un salon professionnel.

CONTACT www.reseau-ideal.asso.fr

DÉVELOPPEMENT DURABLE APPEL À CANDIDATURE



Organisés depuis 2002 par l'AMF, l'AMGVF, le Comité 21 et Dexia, les Rubans du développement durable honorent les collectivités locales qui intègrent efficacement cette

dimension dans l'ensemble de leurs politiques. L'appel à candidature pour l'édition 2011 est ouvert. Toute collectivité territoriale qui conduit une politique de développement durable, concrétisée par des réalisations significatives, peut se porter candidate.

Les dossiers, téléchargeables sur le site web, devront être déposés avant le 15 avril 2011.

CONTACT

www.rubansdudeveloppementdurable.com

AGENDA

18 JANVIER

• Rencontre des présidents de l'AMF, de l'ADF et de l'ARF avec Philippe Richert, ministre chargé des Collectivités territoriales *

25 JANVIER

• Rencontre avec Georges Tron, secrétaire d'Etat chargé de la Fonction publique *
• Signature du contrat Etat - La Poste - AMF *

26 JANVIER

Rencontre avec Chantal Jouanno, ministre des Sports *

27 JANVIER

• Bureau
• Commission des Finances

1ER FÉVRIER

• Réunion des directeurs d'associations départementales à Bruxelles

2 FÉVRIER

Commission Intercommunalité

8 FÉVRIER

Commission Europe à la DATAR *

9 FÉVRIER

• Commission des Communes et territoires ruraux
• Groupe de travail Gares

* Présence de Jacques Pélissard, président de l'AMF

Textes officiels



ÉTAT CIVIL TENUE DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS ET ARRÊTÉS

Les nouvelles modalités de tenue des registres ont été inscrites dans le décret du 8 juillet 2010. Ce texte a suscité de nombreuses réactions, en raison de la prohibition du collage. Malgré l'intervention de l'AMF, cette interdiction a été maintenue au nom de la conservation des données. La circulaire du 14/12/10, élaborée par la Direction des Archives de France et la Direction générale des collectivités locales, en collaboration avec l'AMF, apporte des précisions. Les délibérations, les décisions du maire par délégation du conseil municipal ou par un adjoint ou un conseiller par subdélégation, les arrêtés du maire et les actes de publication et de notification sont concernés par ces

nouvelles règles. La circulaire impose l'utilisation de papier permanent, de couleur blanche, de format A4 ou A3 et une encre de couleur noire. Désormais, les registres sont constitués de feuillets mobiles, reliés en fin d'année ou au maximum tous les cinq ans pour les communes de moins de 1 000 habitants. Cette reliure est similaire à celle utilisée pour l'état civil afin d'assurer une bonne conservation des documents. Ces nouvelles dispositions, applicables au 1/01/2011, concernent les communes, EPCI et syndicats mixtes fermés. Informations sur www.amf.asso.fr (réf. BW10185)
Référence : décret n°2010-783 du 8 juillet 2010

La direction des Affaires juridiques de Bercy a publié une fiche explicative portant sur ce décret www.minefi.gouv.fr/directions_ser-

vices/daj/marches_publics/ccra/autres-questions/fiche-decret-2010-1525.pdf
Référence : décret n° 2010-1525



STATIONNEMENT CONTRAINTES ALLÉGÉES POUR LES AUTOMOBILISTES

Depuis le 19 décembre 2010, les maires peuvent assouplir les règles de stationnement des véhicules. En effet, un décret du 16 décembre 2010 permet au maire d'autoriser l'arrêt ou le stationnement des véhicules à certains horaires (la nuit par exemple) sur les emplacements réservés habituellement aux livraisons, au stationnement des taxis ou des transports en commun. Ce décret autorise également le

maire à créer des emplacements d'arrêt et de stationnement dans les passages souterrains ou sous les voies d'un métro aérien, « lorsque le contexte local et les conditions de sécurité les rendent possibles ». Enfin, dans les zones piétonnes, il pourra être dérogé à l'interdiction de stationnement des cycles en autorisant la création d'installations aménagées à cet effet.
Référence : décret n° 2010-1581



MARCHÉS PUBLICS SIMPLIFICATION DES COMITÉS CONSULTATIFS

Un décret du 8 décembre 2010 simplifie le fonctionnement des comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics (CCRA) pour améliorer le service rendu aux acheteurs publics et aux entreprises. Organismes consultatifs de conciliation, les CCRA émettent des avis que l'administration est libre de suivre ou non. Le décret a supprimé l'obligation d'envoi d'une réclamation préalable au pouvoir adjudicateur. Ainsi, lors de la survenance de tout différend ou litige relatif à l'exécution des mar-

chés publics, les CCRA peuvent être saisis sans formalité préalable. Par ailleurs, la saisine des comités ne se fait plus par le biais d'un mémoire mais par la voie « d'une note détaillée (...) » (article 5). En outre, les CCRA doivent, en principe, rendre leur avis dans un délai maximal de six mois qui peut, à titre exceptionnel, être prolongé par périodes d'un mois, par décision motivée du président du CCRA, dans la limite d'une durée de trois mois (article 8). Enfin la saisine d'un CCRA suspend les délais de recours s'imposant au titulaire du marché public.



GRENELLE 2 DIAGNOSTICS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

La loi Grenelle 2 a avancé la date d'entrée en vigueur des diagnostics techniques d'assainissement non collectif (ANC) au 1er janvier 2011 en cas de vente d'un bien immobilier. L'article L 1331-11-1 du Code de la santé publique prévoit que, lors de la vente d'un immeuble à usage d'habitation non raccordé au réseau public d'assainissement, le document établi à l'issue du contrôle des installations d'ANC est joint au dossier de diagnostic technique prévu par le Code de la construction et de l'habitation. Cela ne change rien à l'obligation d'ef-

fectuer les contrôles de bon fonctionnement avant fin 2012 et ne signifie pas que la commune doit réaliser ce diagnostic spécifiquement pour la vente. En effet, les propriétaires, qui souhaitent vendre un bien doivent, si le contrôle date de plus de trois ans ou s'il n'a pas encore été réalisé par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC), s'adresser à des organismes extérieurs (privés ou publics) de contrôle, en conformité avec les prescriptions de l'article L 1331-1-1 du Code de la santé publique.
Référence : loi n°2010-788, article 160

Actualités des filières déchets

Les agréments d'Eco-Emballages et d'Adelphé ont été renouvelés pour la période du 1er janvier 2011 au 31 décembre 2016*

Le barème E est donc en vigueur depuis le 1er janvier 2011. Le contrat type définissant les relations entre une collectivité et l'organisme agréé sera disponible à la fin du mois de janvier ; les collectivités pourront bénéficier alors, si elles le souhaitent, des nouvelles dispositions du barème E.

Une nouvelle convention entre l'organisme des papiers, EcoFolio, et les collectivités est disponible depuis le 1er janvier 2011. Ce document prend en compte l'élargissement de la filière aux papiers de bureau et l'augmentation qui en résulte du taux conventionnel des papiers éligibles aux soutiens. A cette occasion, EcoFolio a mis en place un nouvel espace collectivité accessible depuis son site. Ce dernier permet d'effectuer toutes les déclarations nécessaires et de

gérer les relations contractuelles selon des procédures entièrement dématérialisées.

De février à mai 2011, EcoFolio organisera sept forums régionaux afin de rencontrer les collectivités et de débattre des moyens pour améliorer le geste de tri et le recyclage des papiers. Les dates et lieux des rencontres sont accessibles sur le site internet d'EcoFolio.

Depuis le 15 décembre 2010, les collectivités disposant d'une collecte sélective de textiles, linges et chaussures organisée par un collecteur peuvent se faire connaître d'Eco-TLC en s'inscrivant sur son site internet (www.ecotlc.fr). Les informations collectées permettront de préparer les relations contractuelles entre l'éco-organisme des textiles et les collectivités.

**Arrêtés interministériels du 21 décembre 2010*

CONSULTATION EUROPÉENNE AVENIR DE LA POLITIQUE DE COHÉSION

La Commission européenne a publié son 5^e rapport sur la politique de cohésion économique et sociale de l'UE. Il analyse la contribution de cette politique à la croissance et à la réduction des inégalités, et examine des pistes pour son avenir après 2013.

Alors que commencent les discussions sur l'avenir du budget de l'Union, ce document propose d'adapter la politique de cohésion aux nouveaux enjeux (lier l'utilisation des fonds de cohésion aux objectifs de la Stratégie Europe 2020) et d'améliorer l'utilisation des fonds européens (réserve de performance, approche orientée vers les résultats ou encore introduction de conditions plus strictes d'attribution). La consultation ouverte sur la base de ce document sera clôturée le 31 janvier 2011.

Plus d'informations sur :

http://ec.europa.eu/regional_policy/consultation/5cr/index_fr.cfm

URBANISME RÉFORME DE LA FISCALITÉ

L'article 28 de la loi de finances rectificative pour 2010 réforme la fiscalité de l'urbanisme, en fixant à l'échéance 2015 la quasi-totalité des taxes et participations d'urbanisme.

Dès le 1er mars 2012, les différentes taxes dues lors de l'obtention d'une autorisation de construire sont remplacées par la taxe d'aménagement, applicable de plein droit dans les communes dotées d'un document d'urbanisme et dans les communautés urbaines, et par délibération dans toutes les autres communes et dans les EPCI compétents en matière de Plan local d'urbanisme (PLU).

Le taux de la taxe d'aménagement pourra être modulé selon les secteurs de la commune ou du territoire intercommunal.

Enfin, les communes et les EPCI dotés d'un PLU pourront créer un « versement pour sous-densité », outil de financement optionnel à la disposition des collectivités locales qui souhaiteraient pénaliser la sous-consommation des droits à construire.

Déclaration des papiers

Les collectivités qui ont diffusé plus de cinq tonnes de papier en 2010 doivent déclarer les tonnages émis avant le 28 février 2011 et acquitter l'éco-contribution correspondante (38 € HT par tonne) avant le 30 avril 2011. Les collectivités hors délais s'exposent à un redressement par les Douanes au titre de la TGAP. Information sur www.ecofolio.fr/sites/default/files/pdf_files/notice_2011_0.pdf

CESU préfinancé

Un nouveau bordereau d'affiliation au CRECSU, spécifique aux structures de garde d'enfants de moins de six ans, prend en compte les modifications introduites par l'article 31 de la loi du 23 juillet 2010. Elle étend le champ d'utilisation du CESU préfinancé au paiement des accueils de loisirs sans hébergement pour les enfants de moins de six ans et exonère les communes et leurs CCAS de tous les frais de remboursement des CESU. www.amf.asso.fr (réf. BW 9782)

Redevances télécoms

Conformément au décret du 27/12/2005, les montants maximaux des redevances dues par les opérateurs de communications électroniques sont revalorisés au 1er janvier. Pour 2011, ils s'élèvent à 36,97 € par km et par artère pour les installations souterraines, 49,29 € pour celles aériennes et 24,64 € par m² au sol pour les autres installations. S'agissant du domaine public non routier communal, ils ne peuvent dépasser 1 232,21 € par km et par artère pour les installations souterraines et aériennes et 800,94 € par m² au sol pour les autres installations. Les pylônes et antennes de téléphonie mobile ne sont pas concernés par ce texte. www.amf.asso.fr (Réf : BW6682)



Guides pédagogiques sur les services publics d'eau et d'assainissement

L'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement met à disposition des élus des ressources documentaires pédagogiques afin de répondre aux questions fréquentes des usagers. Trois plaquettes sur les thèmes de la gestion des services publics, de la lutte contre les fuites et des factures sont téléchargeables et personnalisables à partir du site de l'Observatoire. Les services d'eau et d'assainissement sont également invités à renseigner les indicateurs figurant dans le rapport du maire sur le site afin de participer aux travaux de l'Observatoire.

CONTACT

www.services.eafrance.fr/propos-des-services/ressources-documentaires



Guide de la restauration collective

La valorisation des produits agricoles et alimentaires de

proximité est un des objectifs poursuivis par le ministère de l'Agriculture, notamment par le développement des circuits courts de distribution. Les collectivités sont ainsi invitées à s'engager dans l'utilisation des produits locaux pour approvisionner leur restauration collective.

A cette fin, un guide a été réalisé par la Direction régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Rhône-Alpes pour aider les acheteurs publics à s'approvisionner en circuits courts. Cet ouvrage est disponible sur le site internet du ministère.

CONTACT

<http://alimentation.gouv.fr/guide-de-la-restauration>



Trame verte et bleue

Le ministère de l'Ecologie, de l'énergie, du développement durable, des transports et du logement a récemment publié une brochure explicative sur la trame verte et bleue en France métropolitaine. Cette brochure rappelle de manière simplifiée ce qu'est la biodiversité et les enjeux de sa conservation. Très

pédagogique, elle s'appuie sur des expériences concrètes, visant à stopper l'érosion de la biodiversité, déjà menées par des collectivités au niveau régional, départemental mais aussi intercommunal et communal.

CONTACT

www.developpement-durable.gouv.fr/La-Trame-verte-et-bleue-en-France.html



Les services INSEE

A l'heure de l'authentification des nouveaux chiffres de population légale, il convient de noter que l'INSEE met gratuitement à la disposition des communes de nombreuses informations statistiques, consultables sur www.insee.fr. Ces données permettent de connaître la population par tranche d'âge, les communes où travaillent les habitants, ... Afin de faire connaître ses offres, l'INSEE a mis en ligne une présentation de trois minutes de ses différents services, qu'il est possible de consulter sur son site.

CONTACT

www.insee.fr/fr/publics/collectivites/macommuneenchiffres.pps

LA VIE DU RÉSEAU

AGENCES RÉGIONALES DE SANTÉ : CONSEIL DE SURVEILLANCE

(Titulaire ; suppléant)

Auvergne : Jean-François Dubourg, maire de Mont-Dore - 63 ; Jean-Paul Bacquet, maire de Coudes - 63

Basse-Normandie : Michel Roca, maire de Vassy - 14 ; Yves Goasdoue, maire de Flers - 61

Bretagne : Jean-Luc Fichet, maire de Lanmeur - 29 ; Françoise Gatel, maire de Châteaugiron - 35

Centre : Jean Germain, maire de Tours - 37 ; Jacques Haton, maire de Sancerre - 18

Champagne-Ardenne : Jean-Pierre Bouquet, maire de Vitry-le-François - 51 ; Claude Wallendorff, maire de Givet - 08

Corse : Joselyne Mattéi Fazi, maire

de Renno - 20 ; Emile Zuccarelli, maire de Bastia - 20

Languedoc-Roussillon : Jacques Blanc, maire de La-Canourgue - 48 ; José Sorolla, maire de Saint-Martin-de-Londres - 34

Midi-Pyrénées : Pierre Cohen, maire de Toulouse - 31 ; Gilbert Cayron, maire d'Espalion - 12

Nord-Pas-de-Calais : Valérie Létard, présidente de la communauté d'agglomération Valenciennes Métropole - 59 ; Joël Duquenoy, maire d'Arques - 62

Poitou-Charentes : Jean-Claude Cubaud, maire de L'Isle-Jourdain - 86 ; Jean-Michel Bolvin, maire de Saint-Amand-de-Montmoreau - 16

Rhône-Alpes : Bernadette Laclais, maire de Chambéry - 73 ; Jean-Pierre Constant, maire d'Aubenas - 07

AGENDA DES AD

31 JANVIER

- Assemblée générale des maires de l'Orne

4 FÉVRIER

- Assemblée générale des maires de l'Eure
- Assemblée générale des maires de la Dordogne

5 FÉVRIER

- Assemblée générale des maires de la Haute Corse
- Assemblée générale des maires des Landes
- Assemblée générale des maires des Yvelines

* En présence de Jacques Pélissard



DOSSIER

Favoriser la biodiversité de proximité

TERRITOIRES

Enquête : les établissements publics fonciers locaux

INITIATIVES

Innovations dans le traitement de l'eau

JURIDIQUE

Faire face à la liquidation d'une entreprise au cours d'un marché public

sur www.amf.asso.fr
retrouvez toute l'information de l'AMF

50 004 abonnés par jour retrouvent toute l'actualité communale sur

MAIRE
info

ABONNEMENT GRATUIT

MAIRES ET PRÉSIDENTS DE COMMUNAUTÉS DE FRANCE

Supplément au n° 276, 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07.

Tél. 01 44 18 14 14. Fax. 01 44 18 14 15.

Directeur de la publication : Rollon Mouchel-Blaisot - Éditeur : Carine Collard - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin

- Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli - Avec le concours des services de l'AMF et des associations départementales de maires - Conception graphique

CREAPRESS - Maquettiste-mise en page : Stéphane Camara - Impression :

Gibert Clarey SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements - Sophie Lasseron.

Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0311G84411 - ISSN 1760-9712.

Crédits photographiques :

© Stéphane Gautier pour l'AMF, p.1

© Herreneck - Fotolia.com, p.1